ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 36.17.
Toutes les insertions doivent être remises aux bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS, DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leur nom et adresse.

LES PILLARDS A L'OUVRAGE

M. Lemaire Gaston, 51 ans, gérant des Ets l'Alliance Transports, 215, rue des Arts, a déposé plainte contre inconnus pour vol et pillage commis entre le 20 et le 31 mai dernier. Enquête ouverte au 2e arrondissement.

— Mme Sockeels, née Valentine Obry, demeurant 9, rue des Ogiers, a également déposé plainte contre inconnus au 2e arrondissement, pour vol et pillage, avec effraction, commis dans ses appartements entre le 20 mai et le 15 août derniers. Enquête ouverte.

LES VOLS DANS LES USINES

DES MALFAITEURS DÉROBENT 30.000 FR. DE LINGERIE DANS UN ATELIER

Au cours de la nuit de lundi à mardi, des individus se sont introduits dans l'usine Camus, atelier de confection de lingerie, 31, rue Saint-Jean et, après avoir fracturé la porte d'entrée pénétrèrent dans les magasins où ils firent main-basse sur une grande quantité de marchandises.

Les objets volés consistent en tissus pour lingerie, fil et boutons. Le préjudice causé s'élève à plus de 30.000 fr.

Une plainte a été déposée au 3e arrondissement, où une enquête est ouverte et les services de la Sûreté ont été avisés.

SUITES MORTELLES D'UNE INTOXICATION

Dans notre édition de mercredi matin, nous annoncions le transfert à l'Hôpital, de Mme Hélène Chevalier, 41 ans, domiciliée 61, rue Pierre-de-Roubaix.

Nous avons appris dans la soirée de mercredi le décès de cette personne, survenue à 11 h. du matin.

A TRAVERS LA VILLE

LES ÉPAVES

Mardi, vers midi, le jeune Jules Jusy, 9 ans, demeurant 72, rue du Fort, a trouvé, à proximité de son domicile, une sacoche contenant un imperméable. Ces deux objets ont été déposés au bureau des objets trouvés.

Détail parti[illegible] provenant vraisemblablement d'un pillage commis durant l'évacuation, se trouve au Commissariat de la Sûreté, à la disposition de son propriétaire.

LES JEUX DANGEREUX

Mardi, vers 18 h., le jeune Henri Gilmé, 12 ans, demeurant 2, rue Saint-André, jouait sur le Pont Nickès avec quelques amis, lorsqu'il eut son genou droit serré entre une conduite d'eau et le mur du dit pont. Des agents de patrouille de passage à ce moment eurent tôt fait de démonter quelques collets de la conduite d'eau, et Henri Gilmé regagna son domicile.

Deux autos se rencontrent

Mardi, vers 16 h. 30, une automobile venant de la place de la Liberté et se dirigeant vers Lannoy, est entrée en collision, à l'angle du boulevard de Belfort et de la rue de Lannoy, avec une camionnette qui, venant du boulevard de Belfort, se dirigeait vers la rue Saint-Jean. Dégâts matériels de part et d'autre. Enquête au 3e arrondissement.

Un jeune garçon est renversé par une voiture hippomobile

Mardi, vers 10 h., et alors qu'il se trouvait à proximité de son domicile, le jeune Ouani Hocine, 9 ans, demeurant 186, rue Turgot, a été tamponné par un camion hippomobile de la Brasserie Roubaisienne, boulevard d'Halluin, et conduit par M. Omer Verscheide, 49 ans. Conduit dans une maison voisine, Ouani Hocine y reçut les soins de M. le docteur Dubois, qui releva des contusions multiples et lui délivra un bulletin d'admission à l'hôpital de la Fraternité. Son état n'est pas inquiétant. Enquête ouverte au 4e arrondissement.

LE RAVITAILLEMENT EN CHARBON

SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, PETITE INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE

Le Consortium Charbonnier rappelle aux consommateurs de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing faisant partie des catégories ci-dessus énoncées que même dans le cas où ils seraient en possession des cartes B ou C du Consortium, il est indispensable, s'ils ne l'ont déjà fait, qu'ils se présentent au plus tôt à la mairie de leur localité pour remplir les formules nécessaires à l'obtention de la carte d'approvisionnement.

Par petite industrie et petit commerce, il faut entendre les établissements consommant en moyenne moins de 20 tonnes par mois.

Ces cartes d'approvisionnement seront établies par les services préfectoraux.

Pour le mois de novembre, les titulaires des cartes B et C du Consortium pourront passer leur commande comme antérieurement. Toutefois, à partir du 1er décembre, il ne sera plus procédé à l'inscription que contre présentation de la carte préfectorale dite d'« approvisionnement ».

L'inscription des commandes

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra ce vendredi 8, dans l'ordre suivant :

Secteur 1 (Foyer d'Education ouvrière, 178, rue Jules Guesde). — Rues Hoche, Kellerman, Paul Bert, Leuze, Lafayette, Monge, boulevard de Belfort, boulev. Colmar, rues du Progrès, Réaumur, Saint-Eleuthère.

Secteur 4 (Cantine scolaire, 6, rue Saint-Vincent de Paul). — Rues Philippe Lebon, Pierre Dujardin, Plutarque, place du Progrès, rues Prospérité, Récollets, Rollin, Rossini, Saint-Laurent, Saint-Antoine, Saint-Joseph, Sentier, Sully, Ternaux.

Secteur 6 (Cantine scolaire, 6, rue Saint-Vincent de Paul). — Rues Guinguette, Malesherbes, Jacquard, 81 à 169, 70 à 178, Lys.

Conformément aux nouvelles instructions préfectorales qui sont entrées en vigueur le 1er novembre, les consommateurs devront obligatoirement se présenter à l'inscription, au bureau de leur secteur respectif, munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale.

Il est indispensable qu'ils se munissent également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est augmenté de 15 fr. à la tonne.

L'importance du ticket 1 et 2 est de 150 kilos pour les cartes blanches, 200 kilos pour les jaunes, 250 kilos pour les rouges et 300 kilos pour les vertes.

Les cartes B et C seront remplacées par la carte d'approvisionnement établie par les services préfectoraux. Il appartiendra aux titulaires des dites cartes de les présenter au bureau d'inscription à chaque commande, pour y noter l'importance de leur consommation au cas où ils en sont possesseurs. Dans le cas contraire, il est nécessaire qu'ils remplissent un formulaire qui est à leur disposition à la Mairie pour obtenir des Services préfectoraux la carte correspondant à leur profession.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE PRODUITS PÉTROLIERS ET SUCCÉDANES

En application d'une ordonnance de l'Oberfeldkommandantur 670, en date du 4 octobre 1940, les personnes qui, pour les usages suivants :

Eclairage des maisons privées, éclairage d'ateliers industriels, besoins de cuisine, besoin de l'agriculture (y compris l'éclairage des étables), besoins industriels, à l'exception des besoins pour les véhicules automobiles et les moteurs fixes, utilisant :

1° moins de 100 kilos d'huiles de graissage ou de graisses d'origine non animale ou végétale;

2° moins de 1.000 kilos ou litres des produits ci-après :

a) pétrole lampant; b) essence de pétrole de toutes sortes, y compris benzine; c) benzol de toutes sortes, y compris le toluol, le xylol, le solventnaphta, la benzine type régie; d) alcool méthylique et éthylique (alcool carburant), y compris le méthanol; e) mélanges des produits sus-visés; f) gas oil (carburant pour moteur diesel), y compris les huiles légères de goudron; g) fuel oil et huiles moyennes et lourdes de goudron, en particulier huile naphtalénique, huile lourde après séparation de la naphtaline phénol et crésol, huile antrazénique; h) pétrole brut et produits inachevés de pétrole ou de goudron, ces derniers en tant qu'ils n'appartiennent pas à une exploitation en cours, en particulier dans des usines arrêtées ou détruites; i) asphalte et bitumes (brais de pétrole); j) paraffine; k) gaz de pétrole et succédanés (P. e. butane et propane) à l'état liquide ou gazeux.

doivent faire une déclaration à la Mairie (guichets 12 et 11 bis) avant le 10 novembre, au moyen d'un imprimé qui leur sera remis aux mêmes guichets.

LE RÉTABLISSEMENT DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

LISTE DES ABONNÉS RÉTABLIS LE 4 NOVEMBRE 1940

373.34 « Au Décor », Ameublement, 98, rue de Lannoy.
323.51 anc. 214.51 Juliot, Courroies, 23, rue G. Dubled, Flers.
334.92 anc. 384.92 Kesteloot Ch., av. Frédéric-Sauvage, Tourc.
323.42 anc. 216.32 Le Lanital, 11, rue du Molinel, Wasquehal.
323.43 anc. 216.33 Le Lanital, 11, rue du Molinel, Wasquehal.
324.63 anc. 217.63 Manufacture Roubaisienne des Coutils, Tissage mécanique, 362, rue des Ogiers, Croix.
321.61 anc. 211.61 Vandelanotte G., boucher, 140, rue de Roubaix, Mouvaux.

Avis aux réfugiés se trouvant à Roubaix

Toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire de Roubaix en qualité de réfugiés sont invitées à se faire inscrire à la mairie, 2e étage, guichet 1.

L'inscription doit avoir lieu pour le samedi 9 novembre, dernier délai.

Déclaration à faire

Avis aux propriétaires d'autocars, camionnettes, camions, tracteurs, tracteurs agricoles, véhicules spécialisés et remorques.

Un décret en date du 9 octobre 1940 a prescrit un recensement des véhicules désignés ci-dessus, existant à la date du 1er octobre 1940.

Des feuilles de déclaration sont à leur disposition à la Mairie (guichet 13).

Ceux qui n'auraient pas encore déposé leur déclaration, doivent le faire ce jour sous peine de s'exposer aux peines prévues par l'article 46 de la Loi du 11 juillet 1936.

Sociétés et Comités

COLONIE BELGE DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Les familles qui ont des membres sociétaires de la Colonie Belge de Roubaix et environs prisonniers de guerre sont priées de faire inscrire ceux-ci à la permanence dimanche 17 novembre, de 10 à 12 h., Brasserie des Orphéonistes, 126, rue de la Gare, Roubaix; ou chez les administrateurs de la société indiqués ci-dessous :

MM. Hennart, 36, rue de la Fontenette, à Toufflers; Krane Victor, rue du Calvaire, 31 bis, à Hem; Legrand Hubert, 10, rue d'Iéna, Roubaix; Decketele Charles, rue de France, 61, Roubaix; Dutron Georges, 174, rue Kœber, à Croix; Bouckaert Gustave, 192, rue de Leers, à Lys-lez-Lannoy; Jean Vereeckenr 79, rue des Sept-Ponts, Roubaix; Roele Gustave, 45, rue du Creusot, à Croix; Spreux Henri, 49, rue Paul Lafargue, Croix; Saenen Joseph, rue du Chemin Neuf, Châlet Dupriez, à Roubaix; Vergote Maurice, 6, cité Saint-Gobein, à Wasquehal; Veretraete Léopold, impasse du Plomeux, à Wasquehal; Vervische Georges, rue de Roubaix, 146, à Tourcoing; Pollefeys Joseph, rue Lacroix, 83, à Roubaix; Dupréz Henri, 67, rue du Fresnoy, à Lys-lez-Lannoy.

Les membres sociétaires sont priés de se munir de leur carte de membre.

ORPHEON DES A. C. — Dimanche 10, à 10 h. 30, répétition des œuvres qui seront exécutées à l'audition de Sainte-Cécile.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

PING-PONG. — **Académie des Sports.** — Samedi 9 et dimanche 10, clôture des matches de classement; entraînement et formation des équipes qui participeront aux championnats du Nord.

ETAT CIVIL

Naissances : Josiane Steenhorst, rue Archimède, cour Pauline, 6; Brigitta Breme, rue Jean-Macé, 91.

Publications : Jean Pasquet, chauffeur-livreur, de Tourcoing, rue Cuvier impasse Fremaux, 7, et Raymonde Desinons, bonnetière, rue de Saint-Omer, 2 bis.

Décès : Michel Crochon, 3 ans, rue Lacroix, 5; César Delcroix, 82 ans, rue du Général Chanzy, 72; Désiré Stichelbaut, 63 ans, rue Bois-le-Duc, 10; Eléonore Beernaert, ép. Coussement, 44 ans, rue de Mouvaux, 122; Stéphanie Bousemart, Vve Dernoncour, 86 ans, rue Saint-Jean, 52; Stanislas Strzelezyk, 60 ans, rue du Coq Français, 154; Gusteve Dudoyer, 34 ans, rue du Trichon, 51; Elisa Vandneboescha, ép. Scalbert, 49 ans, rue de Tunis, 8 bis.

WATTRELOS

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket numéro 4, se poursuivra comme suit :

Secteur 2 (Salle Deltour, rue Roger Salengro) :

8 novembre. — Rues des Ballons, 1 à 41, 103 à 143 et maisons Renard, des Roses, Verger, Thionville, Jonville, des Fleurs, 1 à 67, ruelle Wanin, rue Saint-Vincent de Paul, 6 à 118, maisons Delcroix, maisons Boulets, Rangée Moutarde, sentier Belle Promenade, rue Royale, Sapin Vert, 2 à 110, Rangés Vandorpe, rues Magenta, Haugedé, H. Briffaut, 2 à 56, Petit Tournai, 46 à 130, des Champs impairs (maisons Delcroix et Boulet).

9 novembre. — Rues Sapin Vert, 1 à 85, Rangée du Christ, Pinguet, Watteau, Oran, cité Florin, rues Miribel, Freignac, Mazures, Boieldieu; ruelle Lefebvre, rue Bayart, ruelle et cour Watteau, rues du Crétinier et cour Delapiace, Nadaud, Monge, 1 à 79, de Béthune, 30 à 42, de Calais, 2 à 22 et imp. Harduin, Trois Couleurs, Sergent Lefebvre, Commandant Bossut, 140 à 216, 201 à 303, imp. Prut.

11 novembre. — Rues des Champs (impairs), Saint-Vincent de Paul (impairs), Gambetta, H. Briffaut, 60 à 190 et 21 à 179 et cours, rues de la Teinturerie, Calais, 5 à 27, de Béthune, 1 à 31 et 8 à 12, impasse Byttebier, rues Félix Faure, de la Vigne, Ma Campagne, Fort Lillois (cité du Pinson Vert), rue Monge, 60 à 118.

12 novembre. — Rue Jeanne d'Arc, cité Bettremieux, rues de l'Hôpital, Dragons, Rangée Carrette, rues Laure, des Fleurs, 2 à 60, Vieille Place, rues Louise de Bettignies, Commandant Bossut (de la rue Faidherbe au Fort Lillois), Pierre Dhalluin, Sainte-Thérèse, de Lisieux, des Buissonnets, Faidherbe, 18 à 282, Rangées Beauvisage, Dhuist, Dutilleul, rue Lafayette.

ALLOCATIONS AUX SALARIÉS N'EFFECTUANT QUE 24 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

Les salariés n'effectuant que 24 h. de travail par semaine sont invités à produire à la fin de chaque semaine un bulletin faisant ressortir le nombre d'heures de travail de la semaine, le tarif horaire, ainsi que le montant des primes acquises au titre de la Mère au Foyer et des allocations familiales.

Ce bulletin devra être certifié conforme par le chef de l'établissement ou son préposé responsable.

Si le salaire ainsi déclaré, compte tenu du prélèvement opéré pour les assurances sociales est inférieur au taux du chômage complet augmenté de 25 %, la différence sera payée aux ayants-droit, après déduction des ressources dont ils disposent en dehors du salaire.

Vol de marchandises. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs se sont introduits dans la boulangerie Lecomte, rue Pierre Catteau, 65. Après effraction, ils ont emporté des victuailles (beurre, lait, lard). Une enquête est ouverte pour rechercher activement le ou les voleurs.

Le ravitaillement en charbons. — Les bouchers, charcutiers, boulangers, forgerons, horticulteurs, restaurateurs, qui ont demandé la carte de charbon, 7e catégorie, peuvent la retirer à l'annexe de la mairie (Service des cartes).

Recensement des véhicules automobiles. — Un décret en date du 9 octobre 1940, a prescrit le recensement des véhicules automobiles existant en France à la date du 1er octobre 1940.

Véhicules soumis au recensement : Conformément à l'article 2 dudit décret, ce recensement portera sur tous les véhicules automobiles civils des catégories ci-après : autocars, camionnettes, camions, tracteurs, tracteurs-agricoles, véhicules spécialisés, remorques, même s'ils sont momentanément inutilisés et quelle que soit la force motrice qu'ils emploient (produits pétroliers, bois, charbon de bois, gaz, électricité, air comprimé, vapeur, etc.). Des formules sont à la disposition des propriétaires au Secrétariat, bureau militaire.

Il est à noter que les voitures de tourisme ne figurent pas dans cette énumération.

Avis de mise en recouvrement des rôles. — Le Maire donne avis que les rôles de taxe sur les chiens, chevaux, voitures et de déversement à l'égout, seront mis en recouvrement le 10 décembre 1940.

Etat civil. — Publications : Alfred Vanbeversleys, employé en chemin de fer, carrière Cocheteux, 4 et Jeanne Hennion, confectionneuse, carrière Cocheteux, 11; Ulysse Dammen, coiffeur, rue Roger Salengro, 45 et Anne Duforest, couturière, à Croix.

Décès : Blanche Dendiavel, femme Vanholderbéke, 25 ans, rue de Leers, 419; Léopold Opsomer, 43 ans, rue du Mont-à-Leux, 48; Rémi Trentesaux, 46 ans, place Roger Salengro, 9.

CROIX

Secours temporaires aux familles nécessiteuses

Les bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905 (vieillards, infirmes et incurables, assistés à domicile) sont invités à se présenter à la Mairie, bureau de la population (1er étage) munis des pièces suivantes : livret de famille, titre de pension, carte de l'assistance, carte du Bureau de bienfaisance, dans l'ordre indiqué ci-dessous :

Jeudi 7, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30, les lettres E à O.

Vendredi 8, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30, lettres P à Z.

Les retardataires ne percevront pas les secours la semaine prochaine.

AVIS AUX RÉFUGIÉS

Les réfugiés se trouvant à Croix à la date du 31 octobre sont invités à se présenter à la Mairie, bureau de la population, munis de pièces d'identité, avant le vendredi 8 novembre.

WASQUEHAL

Mort pour la France

La Mairie de Wasquehal vient d'être avisée par les services préfectoraux de la mort au Champ d'honneur d'un soldat de Wasquehal-Capreau, M. Gaston Govaert, né à Tourcoing le 11 mai 1898, domicilié à Wasquehal rue de Tourcoing 249. Ce brave soldat est décédé à Leffrinckoucke le 23 mai.

Le mouvement de la population

Au cours du mois d'octobre qui vient de s'écouler les services de l'Etat civil ont enregistré 7 déclarations de naissances (2 garçons et 5 filles), 1 reconnaissance, 1 mariage, 2 transcriptions de jugement de divorce, 3 transcriptions de décès concernant des personnes domiciliées à Wasquehal, mais décédées en dehors de la commune. Au cours du même mois, 9 décès ont été constatés (6 hommes et 3 femmes).

AU SUJET DE LA VENTE DU CHARBON

La vente du charbon même en provenance du carreau des mines est strictement réglementée par un arrêté en date du 1er septembre 1940. La vente du charbon ne peut donc être effectuée que contre présentation de la carte d'approvisionnement délivrée par la Préfecture ou du ticket de la carte de charbon correspondant à la distribution en cours et seulement pour la quantité attribuée à ce ticket.

Les consommateurs ne pourront donc en aucun cas recevoir deux fois leurs quantités et doivent par conséquent se refuser à payer d'autres prix qui sont ou seront homologués par M. le Préfet.

Les infractions, quant aux prix et à la vente elle-même, seront sévèrement réprimées.

D'autre part, tous ceux qui sans être munis de l'autorisation spéciale et de la patente nécessaire transporteront du charbon, auront à justifier de ces transports.

Accident du travail. — A l'usine de Saint-Gobain, l'ouvrier J.-B. Hauttecœur, demeurant 8, cité des Vingt-Six Maisons à Flers-Breucq, a été blessé au cours du chargement d'un patouillet. Blessé sérieusement à l'annulaire, le blessé qui a contracté un panaris profond, a dû recevoir les soins urgents de M. le docteur Berthou, qui a prévu un repos d'une quinzaine de jours.

Avis aux réfugiés. — Les personnes ou familles réfugiées dans la commune, secourues ou non secourues sont invitées à se faire connaître d'urgence à la mairie (5e guichet).

Passage du contrôleur. — Samedi 9 novembre, le contrôleur des contributions directes se tiendra à la disposition des contribuables de 14 à 16 h., à la salle des fêtes, rue Jean-Macé.

A la Maternité. — Samedi 9 novembre, de 14 à 16 h., des consultations prénatales seront données à la Maternité municipale, 2, place Fénelon, sous la direction de Mme Hostaux, sage-femme de l'établissement.

Mutilés et victimes du travail. — Dimanche 10 novembre, de 10 à 12 h., au siège, Café Deschodt-Ottevaere, 47, rue de Maubeuge, à Croix, permanence de la Fédération nationale des Mutilés et Invalides du travail.

Au Pingouin Ping-Pong-Club du Centre. — Dimanche 3 novembre, le Pingouin P.P.C. (1A) a battu le Ping-Pong du Sart (1A) par 5 à 4.

L'équipe 1B a battu l'équipe 1B du P.P.C. du Sart par 8 à 1.

Dimanche 10 novembre, à 15 h., au siège «Café du Monument», place de la République, l'équipe 1B rencontrera l'équipe correspondante du P.P.C. Lommois 1B.

L'équipe 1A du P.P.C. du Centre se déplacera à Lomme pour rencontrer l'équipe correspondante du Ping-Pong-Club Lommois. Rendez-vous des équipiers à 13 h., au siège, Café du Monument.

TOUFFLERS

Chômage partiel

Les salariés qui, tout en continuant à être occupés par leur employeur, n'effectuent que 24 heures de travail (ou moins) par semaine et ne bénéficient d'aucune autre ressource, ont droit au titre du chômage partiel à une indemnité destinée à leur assurer, avec leur salaire hebdomadaire et leurs allocations familiales et de la mère au foyer, une somme équivalente à celle qu'ils auraient obtenue s'ils avaient été régulièrement inscrits à un fonds de chômage complet, cette somme étant majorée de 25 %.

Les employeurs devront remettre à ces ouvriers, à la fin de chaque semaine, un bulletin établi conformément aux dispositions de l'art. 24 du Livre 1er du Code du Travail, faisant ressortir le nombre d'heures de travail de la semaine, le salaire et les indemnités payés.

Munis de ces certificats, les intéressés se présenteront en mairie pour établir leur dossier dans le courant de la semaine suivante.

Avis aux chômeurs

Les personnes secourues par le Fonds Communal de Chômage sont tenues de se présenter au Bureau de Placement cantonal, sis 14, rue Jules-Guesde, à Lys-lez-Lannoy, les vendredi 8 et samedi 9 novembre, de 8 h. 30 à midi et de 14 à 16 h. 30.

Se munir des pièces d'identité suivantes : carte d'identité officielle, livret de famille; les hommes devront présenter également le livret militaire ou la carte de combattant; les étrangers auront à présenter la carte d'identité de travailleur (ou le récépissé en tenant lieu) en cours de validité.

ANSTAING

L'inscription des commandes de charbons

Le Consortium Charbonnier informe la population que l'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 4 de la commune se fera le 7 Novembre.

Conformément aux nouvelles instructions préfectorales qui sont entrées en vigueur le 1er Novembre, les consommateurs devront obligatoirement se présenter à l'inscription, au bureau de leur secteur respectif munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale.

Il est indispensable qu'ils se munissent également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est fixé à frs 38.50 les 100 kgs. L'importance du ticket 1 et 2 est de 150 kgs pour les cartes blanches, 200 kgs pour les jaunes, 250 kgs pour les rouges et 300 kgs pour les vertes.

Les cartes B et C seront remplacées par la carte d'approvisionnement établie par les services Préfectoraux. Il appartiendra aux titulaires des dites cartes de les présenter au bureau d'inscription à chaque commande, pour y noter l'importance de leur consommation au cas où ils en sont possesseurs. Dans le cas contraire, il est nécessaire qu'ils remplissent un formulaire qui est à leur disposition à la Mairie pour obtenir des Services Préfectoraux la carte correspondant à leur profession.

BAISIEUX

L'inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population que l'inscription des commandes de charbon pour le ticket numéro 4 de la commune se fera les 8 et 9 novembre.

Conformément aux nouvelles instructions préfectorales qui sont entrées en vigueur le 1er novembre, les consommateurs devront obligatoirement se présenter à l'inscription au bureau de leur secteur respectif munis de leur carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale.

Il est indispensable qu'ils se munissent également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est fixé à 38 fr. 50 les 100 kilos. L'importance du ticket 1 et 2 est de 150 kilos pour les cartes blanches, 200 kilos pour les jaunes, 250 kilos pour les rouges et 300 kilos pour les vertes.

Les cartes B et C seront remplacées par la carte d'approvisionnement établie par les services préfectoraux. Il appartiendra aux titulaires des dites cartes de les présenter au bureau d'inscription à chaque commande pour y noter l'importance de leur consommation au cas où ils en sont possesseurs. Dans le cas contraire, il est nécessaire qu'ils remplissent un formulaire qui est à leur disposition à la Mairie pour obtenir des Services préfectoraux la carte correspondant à leur profession.

FLERS

UNE BICYCLETTE QUI NE PORTE PAS CHANCE A SON VOLEUR...

...Ni à ses amis

Vendredi 1er novembre, M. Waclan Dovrzanski, allant chez le coiffeur, laissa sa bicyclette à la porte du salon. Soudain, l'alarme fut donnée que la bicyclette était volée. Tout le monde sortit pour voir un jeune homme s'enfuir à toutes pédales.

Le vol n'eut plus que la ressource d'aller déposer une plainte, et la gendarmerie de Roubaix se mit en campagne.

L'individu n'avait pas perdu son temps, et, peu après son vol, il avait trouvé le moyen de vendre le vélo volé pour une somme de 550 fr., à un honorable habitant de Flers.

Cette personne, interrogée par les gendarmes, ne fit aucune difficulté pour dire qu'elle avait acheté la bicyclette à un jeune Roubaisien. Peu après, celui-ci, Auguste Van Waffenhove, 20 ans, plombier-zingueur, domicilié 126, rue des Fossés, cour Vanlroyen, 1, était arrêté et conduit à la caserne de la rue des Arts.

Or, à peine était-il arrivé qu'un personnage venait compliquer l'affaire. Il s'agissait du père du bécanier, Charles Van Waffenhove, 44 ans, magasinier, domicilié 118, rue des Fossés, cour Descamps, à Roubaix, qui venait produire un reçu en bonne et due forme attestant que son fils avait acheté la bicyclette litigieuse à un sieur Louis Fontaine.

Les gendarmes s'aperçurent facilement que ce fameux reçu n'était qu'un simple faux fabriqué pour les besoins de la cause au nom d'un vendeur fictif.

On reprit l'enquête et l'on sut que ce « reçu » avait été rédigé par un ami du bécanier, Louis Lemay, 18 ans, domicilié rue de Condé, cour Vromart, 2, à Roubaix, avec la collaboration d'un autre compère, Hippolyte Lalamps, 23 ans, domicilié rue de Condé, cour Condé, 17, à Roubaix.

Finalement, le jeune Auguste Van Waffenhove, fut maintenu en état d'arrestation pour vol. Son père, Charles Van Waffenhove et les deux compères Hippolyte Lalampe et Louis Lemay, ont été à leur tour arrêtés sous l'inculpation de faux et usage de faux.

Ils ont été déférés au Parquet de Lille.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.85).
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

A TRAVERS LA VILLE

CHAPITRE SANS FIN

Mardi, vers 20 h., M. Jean Loridant, 27 ans, demeurant 69, rue d'Angleterre, avait déposé sa bicyclette contre la façade du café Gambrinus, Grand Place, où il était entré pour consommer. Quand, un quart d'heure plus tard, il sortit de cet établissement, un bécanier de passage s'était rendu propriétaire de la machine momentanément abandonnée.

Plainte et enquête au 1er arrondissement.

L'EXCES NUIT EN TOUT...

Contravention a été rédigée à charge de Mme Albertine Braye, domiciliée rue d'eRoncq, cour Flipo, dont la bicyclette était démunie de tout système d'éclairage.

— D'autre part, une contravention a également été rédigée à charge de M. Jean Dutrieux, 26 ans, domicilié à Wasquehal, 187, rue des Villas, dont l'éclairage de la bicyclette était insuffisamment camouflé.

LES HALLES ONT ÉTÉ VISITÉES par DES INCONNUS

Mardi, vers 22 h. 30, les agents Legrand et Tytgat, de passage à la place des Halles, constatèrent que la grille de la criée était ouverte et que la porte de l'étal de Mme Desbonneta Madeleine, domiciliée rue de la Marlière, avait été fracturée. Diverses marchandises étaient éparpillées sur le sol et le tiroir n'avait pas résisté aux assauts des visiteurs nocturnes.

Mme Desbonnets estime à 2.000 francs environ le préjudice qui lui est causé.

On remarque des traces d'effraction sur la porte de l'étal appartenant à M. Toack, boucher, mais on ignore encore s'il y a eu vol.

Une enquête est ouverte au 1er arrondissement.

La police recherche un voleur de légumes

Sur plainte de M. Henri Delecluse, 39 ans, mécanicien, demeurant rue Colbert (barrière Hage), pour vol de légumes commis dans son jardin, trois agents se sont rendus sur les lieux et constatèrent le passage de plusieurs individus. Les poireaux étaient éparpillés sur le sol. On soupçonne un nommé X..., lequel s'est enfui par la fenêtre à l'arrivée des policiers. X... était rentré chez lui dans la nuit de dimanche, porteur de choux et de poireaux; il avait déclaré à son entourage qu'il s'était amusé avec des amis, et que ceux-ci avaient emporté une plus grande quantité de légumes que lui. La police le recherche.

L'INSCRIPTION des Commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra ce vendredi 8, dans l'ordre suivant :

Secteur 2. — Bureau du C.C., 3, rue Carnot : 8 h. à 12 h. : Rues et cours : Serpentine, Moulin-Tonton, Erckmann-Chatrian, de Toulouse, d'Orchies, de l'Epidème, d'Hondschoote.

14 à 17 h. 30 : Rues et cours : du Tilleul, Jules Verne, avenue Albert-Ier, Alf.-Lefrançois, Lafayette, Gustave-Dron.

Le Consortium Charbonnier informe la population que l'inscription des commandes de charbon se fera conformément aux nouvelles instructions préfectorales qui sont entrées en vigueur le 1er novembre, les consommateurs devront obligatoirement se présenter à l'inscription, au bureau de leur secteur respectif, munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale. Il est indispensable qu'ils se munissent également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est augmenté de 15 fr. à la tonne.

L'importance du ticket 1 et 2 est de 100 kilos pour les cartes blanches, 200 kilos pour les jaunes, 250 kilos pour les rouges et 300 kilos pour les vertes.

Les cartes B et C seront remplacées par la carte d'approvisionnement établie par les services préfectoraux. Il appartiendra aux titulaires des dites cartes de les présenter au bureau d'inscription à chaque commande pour y noter l'importance de leur consommation au cas où ils en sont possesseurs. Dans le cas contraire, il est nécessaire qu'ils remplissent un formulaire qui est à leur disposition à la mairie pour obtenir des Services préfectoraux la carte correspondant à leur profession.

Sociétés et Comités

A LA FAMILLE DU SOLDAT TOURQUENNOIS. — (Comité de la Croix-Rouge). — Réunion de tous les délégués, dimanche 10, à 10 h. 30, au siège, 309, rue de la Croix-Rouge.

AMICALE PASTEUR-VIROLOIS. — Réunion mensuelle dimanche 10, à 10 h., à l'école.

ETAT CIVIL

Naissances : Jean-Pierre Debaloux, rue d'Anor, 81; André Cornille, rue de Belfort, 49; Jean-Pierre Rygole, rue Rouget de l'Isle, 208; Willy Margry, à Roncq; Julia Bozan, à Halluin; Suzanne Droulez, à Valenciennes.

Décès : Apolline Vanhée, 82 ans, Vve Pierre Catteau, rue d'Haubourdin, 19.

RONCQ

COMITÉ D'ENTR'AIDE

Le Comité d'Entr'aide de la rue du Docteur-Calmette prie les familles qui ont des membres prisonniers de donner leur adresse exacte chez M. Lebrun Gaston, 293, rue de Lille, ou au Café de la Tête d'Or, 254, rue de Lille.

Les personnes désireuses de tricoter pour les prisonniers sont invitées à se rendre le lundi, de 14 à 16 h., 30, rue du Billemont, où les matières nécessaires leur seront remises.

Instructions concernant l'éclairage. — L'administration municipale rappelle aux habitants que, dès la tombée de la nuit, aucune infiltration de lumière ne doit être visible du dehors.

Toutes les lumières, y compris celles de tous véhicules, doivent être rigoureusement camouflées.

Les Autorités allemandes se réservent de prendre des sanctions sévères contre les personnes qui contreviendraient à ces prescriptions et qu'elles n'hésiteraient pas à confisquer les véhicules dont l'éclairage ne serait pas suffisamment camouflé.

MOUVAUX

Avis aux contribuables. — Les contribuables sont avisés qu'ils peuvent dès maintenant retirer à l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée (Service des cartes de pain), les imprimés nécessaires à la déclaration de propriété des immeubles, à remplir par le propriétaire ou par le **locataire principal.**

Avis aux réfugiés. — Les réfugiés en résidence à Mouvaux, secourus ou non, sont priés de s'adresser d'urgence, à l'Hôtel de Ville, Bureau des Secours, 1er étage, pour y donner tous renseignements utiles.

BONDUES

L'inscription des commandes de charbon

Les inscriptions des commandes de charbon auront lieu à la mairie (la Place) aux jours et heures ci-après :

8 novembre : 8 h., Moulin Cardon, Pavé des Ravennes; 9 h., Gravier de Mouvaux, Gris Mouchon, Beau Séjour, Route de Lineelles, Blanche, Chemin de l'Epée, Royale, Bas Chemin, Pot de Fer; 10 h., Route Nationale 64-320, 134; 14 h., Carrière Lagache, Pavé du Jambon, Carrière Lebrun, Pavé du Molinel, Chenterelle.

9 novembre : 8 h., Route Nationale 1-113, 2-62; 9 h., Chenterelle (quartier Morand), Chemin Saint-Georges, rue du Bosquel; 10 h., Fouquet Leiong, Poste, La Place, César Loridan; 14 h., Sentier Ma Campagne, Fort Montagne, Chemin Saint-Georges, Clef des Champs, Coquinage, Les Obsaux, René d'Hespel, Gravier du Christ, Fort Debout.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

AVIS AUX MARCHANDS DE CHARBON

Il est rappelé aux intéressés qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 1er septembre 1940, la vente du charbon même en provenance du carreau des mines, est strictement réglementée et ne peut être effectuée que contre présentation de la carte d'approvisionnement délivrée par la Préfecture du Nord ou du ticket de la carte de charbon correspondant à la distribution en cours et seulement pour la quantité attribuée à ce ticket. Les consommateurs ne pourront donc en aucun cas recevoir deux fois leurs quantités : ils doivent par conséquent se refuser à payer d'autres prix que ceux qui sont ou qui seront homologués par M. le Préfet; les infractions quant aux prix et à la vente elle-même seront sévèrement réprimées. D'autre part, comme l'extension des commerces est absolument interdite à moins d'autorisation spéciale, tous ceux qui, sans avoir la patente nécessaire transporteront du charbon, auront à